

94 | **CRÉTEIL** Dans le cadre d'un remboursement de crédit à la consommation, la professionnelle assure s'être rendue à une adresse qui n'existait pourtant plus.

Plus de 18 000 € d'impayés à cause d'une huissière véreuse

Carole Sterlé

ON A BEAU tourner dans le quartier des Bleuets, à Créteil (Val-de-Marne), aucune trace de la rue Antoine-Bourdelle. « Elle a bien existé, mais elle a changé de nom après la rénovation, c'est devenu la rue Charles-Beuvin », éclaire une gardienne de l'ensemble de 500 logements et mémoire des lieux. La date de ce changement : 2014, comme précisé par un document d'Efidis qui liste les transformations liées à la résidentialisation, numéro par numéro. Ainsi, le 5, rue Antoine-Bourdelle, au bâtiment G, est devenu le 3, rue Charles-Beuvin. C'est pourtant rue Bourdelle, que Viviane N., huissière de justice à Paris 1^{er}, dit avoir délivré une assignation en 2017 et 2018, contre un mauvais payeur.

« Non seulement, l'adresse n'existait plus mais moi, je n'habitais plus là depuis des années ! » assure l'intéressé, Stéphane S., commerçant d'une cinquantaine d'années, qui a déposé plainte avec constitution de partie civile, pour faux en écriture publique et escroquerie au jugement.

« J'ai toujours donné toutes mes coordonnées »
À l'origine, un crédit à la consommation non remboursé. « Je l'ai souscrit dans les années 1990, pour acheter une voiture. À l'époque, j'habitais Créteil et j'avais un restaurant à Paris. Ça ne tournait plus, j'ai décidé de partir en Asie où j'avais des amis, j'y ai vécu plus de quinze ans. » Sans rembourser son crédit. « Mais j'ai toujours donné toutes mes coordonnées », assure-t-il.

La banque saisit le tribunal, une injonction de payer est délivrée en 2007, pour un peu plus de 12 000 €. Passé dix ans, tout sera prescrit. À moins d'un acte signifié par

un huissier, qui interrompt alors la prescription. Dans ce cas, le débiteur peut s'opposer dans le mois qui suit.

C'est ce qu'aurait fait Viviane N., en allant deux fois 5, rue Antoine-Bourdelle, à Créteil, en 2017 et 2018. « Ce jour, je me transporte à l'adresse [...] Audit endroit : personne ne répondant à mes appels. Après avoir vérifié la certitude du domicile du destinataire caractérisé par les éléments suivants : présence du nom du destinataire sur la boîte aux lettres [...], sur la sonnette de l'habitation [...]. Un avis de passage a été laissé ce jour au domicile. »

L'accusée est désormais à la retraite

Stéphane S. le découvre des années plus tard. « Je suis rentré en France en août 2020, et en fin d'année, je vois que mon compte courant est bloqué. » Vu qu'il n'a pas fait opposition, l'argent est saisi, on lui réclame alors plus de 18 000 €. Il demande des explications, sa banque lui parle d'une huissière... Il appelle un avocat, M^e Paul-Emile Boutmy, qui récupère la procédure. Or, si l'assignation date de 2017, il est hors délai pour contester.

L'avocat prend attache avec la ville de Créteil : « Pourriez-vous me confirmer que ce changement a bien eu lieu dès 2014, auquel cas je serais confronté à un faux en écriture publique commis par un huissier ? » « Je vous confirme que le certificat de numérotage des bâtiments que vous avez en votre possession est bien le bon document », confirme par retour de mail le directeur de l'urbanisme opérationnel de Créteil, en octobre 2022. Précision de Stéphane S. : « Il n'a pas pu y avoir mon nom sur la boîte aux lettres, ni sur la sonnette, puisque à l'époque il n'y en avait pas. »

« J'ai prévenu la société Intrum qu'il s'agissait de faux, et qu'il ne fallait pas produire ces documents en justice, en vain », explique M^e Boutmy, qui attaque aussi la société de recouvrement pour « escroquerie au jugement », et « pratiques déloyales ». Sans l'acte d'huissier, la procédure est prescrite, la dette n'existe plus.

La plainte est désormais au tribunal de Nanterre, le parquet de Paris s'étant dessaisi au profit des Hauts-de-Seine, le siège d'Intrum est à Rueil-



Créteil (Val-de-Marne). À la suite de la rénovation urbaine du quartier des Bleuets, la rue Antoine-Bourdelle est devenue en 2014 la rue Charles-Beuvin, du nom d'un ancien directeur d'école.

Malmaison. M^e Boutmy vient de déposer plainte avec constitution de partie civile pour qu'un juge d'instruction soit désigné. Sollicitée, Intrum n'a pas souhaité s'exprimer sur cette « affaire en cours, par respect de la règle de protec-

tion des données personnelles », mais tient à préciser que « Maître N. ne collabore plus avec la société ».

Nos recherches pour la questionner sont restées vaines. Elle est à la retraite, nous informe la chambre des

huissiers de Paris, qui n'a jamais reçu de signalement visant son étude. En cas de signalement pour « faux en écriture », « après enquête interne et si les faits sont avérés, la chambre transmet la plainte au parquet ».

Actu express

Dégradations en série sur des trains SNCF

77 | Ce jeudi, peu après 18 h 30, plusieurs trains SNCF passant par le tunnel entre Chalifert et Lesches, dans le nord de la Seine-et-Marne, ont été arrêtés en pleine voie. Des trains de banlieue de la ligne P du Transilien et des TER de la région Grand-Est, ont été les cibles de jets de projectiles brisant plusieurs vitres et forçant l'immobilisation des rames. Sur le fil Twitter de la Ligne P, la SNCF avait prévenu des incidents en cours. L'affaire aura des suites judiciaires. « Il y a eu des dégradations sur l'axe Paris-Meaux. Heureusement, elles n'ont pas eu d'autres conséquences que des retards. Plusieurs objets ont été retrouvés sur les voies », indiquait aussi ce vendredi le parquet de Meaux. Une enquête a été confiée à la police judiciaire. Jeudi soir, un peu plus tard sur la même ligne, un autre train a heurté une plaque de béton. Et peu après minuit, dans le même secteur, un agent a trouvé une pièce métallique qui avait été démontée puis posée sur les rails. Pour l'heure on ne sait pas s'il s'agit des mêmes auteurs.

Prenez-vous aux jeux dès maintenant

Chances de médailles, carte des sites, programme des épreuves, coulisses de l'événement, chantiers du Grand Paris : suivez toute l'actualité olympique avec Le Parisien.



Le Parisien SPÉCIAL Jeux Olympiques



Il n'a pas pu y avoir mon nom sur la boîte aux lettres, ni sur la sonnette, puisque à l'époque il n'y en avait pas

Stéphane S., l'intéressé